REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Liberté

Reçu en préfecture le 20/05/2022 **é** - Affiché le 20/05/2022

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Berger Levrault

ID: 037-243700499-20220518-BC2022_003-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNAUTE DU CASTELRENAUDAIS

ARRONDISSEMENT DE LOCHES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Castelrenaudais (Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : Le 10 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 16

Séance du 18 mai 2022

Le dix-huit mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS. Présidente.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET, Vice-Présidents.

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Béatrice VERWAERDE, Frédéric LAUGIS, Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absents excusés :

Patrice POTTIER donne pouvoir Marc LEPRINCE, Jocelyne PETAY donne pouvoir Alain DROUET, Joël DENIAU donne pouvoir Brigitte DUPUIS, Joël BESNARD donne pouvoir Chantal GONZALEZ-BOURGES, Véronique BERGER. Sylvie GANNE.

Monsieur Fabien HOUZÉ a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2022-003

Objet : Marché public relatif à l'entretien des locaux communautaires

Le marché est passé selon le mode de procédure adaptée pour une durée d'une année. Ce dernier est composé de 3 lots :

- LOT 1 : Entretien des locaux communs de la Maison de santé Pluridisciplinaire situé, 4 Rue du Four Brûlé, commune de Château-Renault,
- LOT 2 : Entretien des locaux du Centre aquatique intercommunal, Castel'eau, situé Rue de Vauchevrier, commune de Château-Renault.
- LOT 3: Entretien des locaux du siège, du centre technique intercommunal de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et de la Maison du Tourisme du Castelrenaudais situé 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault, rue des Terres Blanches à Le Boulay et 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été publié au BOAMP le 24 mars 2022 et dématérialisé sur la plateforme Klekoon le 25 mars 2022 à 8h30.

La date limite de réception des offres était fixée au 22 avril 2022 à 12h00 (midi). L'ouverture des plis a eu lieu le 22 avril 2022 à 15h29.

6 plis sont parvenus dans les délais, à savoir :

- SAINES, 171 rue des Douets, BP 17236, 37072 TOURS (Offre pour les 3 lots)
- CHROME NETTOYAGE 37, 40 rue Paul-Louis Courier, 37270 LARCAY (Offre pour les 3 lots)
- ATMOS, 8 rue Honoré de Balzac, 37000 TOURS (Offre pour le lot 1)
- TEAMEX, 8 rue Barruet, 45400 FLEURY LES AUBRAIS (Offre pour les 3 lots)
- SOLYGIENE ENVIRONNEMENT, ZAC des Truberdières, 72220 ECOMMOY (Offre pour les 3 lots)
 - ABER PROPRETE, 52 Route des Vaux, 37300 JOUE-LES TOURS (Offre pour les 3 lots)

Jugement des offres :

A l'issue de l'analyse des offres, un classement sera effectué par le pouvoir adjudicateur. Il choisira l'offre économiquement la plus avantageuse par une décision motivée en fonction des critères et des sous-critères de jugement des offres pondérés définis ciaprès :

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022



ID: 037-243700499-20220518-BC2022_003-DE

La valeur technique (60 points):

Le candidat présentera son offre dans un mémoire technique ; les différents mémoires techniques seront comparés entre eux, sachant qu'ils doivent répondre au CCP et aux autres documents du dossier de consultation et notamment le règlement de consultation, avec les critères et les notations suivantes :

Sur 20 points:

L'organisation, la qualité et le suivi de la prestation : gestion de la prestation, contrôle de qualité mensuelle des prestations, échanges, remarques, ajustements, normes de sécurité liées à la cohabitation entre les usagers, les professionnels de santé, les agents communautaires, et les agents d'entretien.

Sur 20 points

Les moyens matériels utilisés pour la prestation : type de matériels, gamme de produits, caractéristiques ... et les moyens humains mis à disposition pour la prestation : l'expérience et la formation du personnel, les équipements de protection individuelle et collectifs, remplacement des agents, interlocuteur privilégié.

Sur 20 points:

1 Référence minimum et au maximum 3 pour chaque lot auquel le candidat souhaite répondre datant de moins de 5 ans concernant des prestations équivalentes et pour des équipements équivalents en y indiquant le montant total de la prestation et la durée de la prestation.

La valeur financière (40 points):

Ce critère sera noté en utilisant la formule de notation suivante : 40 × (Montant de l'offre moins disante acceptable / montant de l'offre analysée).

Ce critère sera évalué en prenant le coût total HT indiqué dans le DQE remplie par chaque candidat.

Les prix sont réputés inclure la totalité des prestations (y compris tous frais). L'offre la moins disante obtiendra la meilleure note. Le nombre de points attribués aux autres candidats est inversement proportionnel à leur prix. Le calcul est effectué en faisant le rapport entre le moins disant et le prix mentionné par chaque entreprise.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation notamment pour des motifs d'intérêt général.

Compte tenu du rapport d'analyse présenté, il est proposé de retenir :

- Pour le lot 1, la société ABER PROPRETE pour un montant maximum annuel de 22 702,65 € HT,
- Pour le lot 2, la société SOLYGIENE ENVIRONNEMENT pour un montant maximum annuel de 82 564,98 € HT,
- Pour le lot 3, la société ABER PROPRETE pour un montant maximum annuel de 16 201,30 € HT.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EMET un avis favorable sur ce point,
- CHOISIT l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :
 - Pour le lot 1 : la société ABER PROPRETE pour un montant maximum annuel de 22 702,65 € HT,
 - Pour le lot 2, la société SOLYGIENE ENVIRONNEMENT pour un montant maximum annuel de 82 564,98 € HT,
 - Pour le lot 3, la société ABER PROPRETE pour un montant maximum annuel de 16 201,30€ HT,
- AUTORISE Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME Fait à Château-Renault le 19 mai 2022



